Ontario

Ministry of Intergovernmental Affairs

2003-2004 Accessibility Plan

Ministry of Intergovernmental Affairs

2004-2005 Accessibility Plan

Table of Contents:

Introduction
Message from Minister
Report on Achievements of 2003-2004
Commitments and Strategies for 2004-2005
For more information

Introduction

In December 2001, the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA) was passed into law. Its purpose is to improve opportunities for people with disabilities and to provide for their involvement in the identification, removal and prevention of barriers to their full participation in the life of the province.

One of the requirements under the ODA is that Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities and public transportation organizations develop annual accessibility plans to make policies, practices, programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. The plans must be made available to the public.

This document is the second annual accessibility plan developed by the Ministry of Intergovernmental Affairs. It highlights achievements of the 2003-04 plan and outlines commitments for 2004-05 so that no new barriers are created and existing ones are removed over time.

Ministries across government are increasing awareness of accessibility and integrating accessibility into daily business practices in a number of areas, including staff training, public information, facilities, and program and service delivery processes.

This ministry intends to build on its achievements by implementing initiatives that support the government's efforts and commitment to continue to make Ontario an inclusive and accessible province, where people of all abilities have a chance to fully participate and achieve their potential.

Message from Minister

Hon. Dalton McGuinty

I am pleased to present the Ministry of Intergovernmental Affairs' 2004-2005 Accessibility Plan.

The Ministry of Intergovernmental Affairs is committed to meeting its obligations under the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA) and is pursuing a number of initiatives to address its responsibilities. This report identifies the ministry's recent achievements and outlines commitments and strategies for going forward.

Many actions focus on internal operations and practices. These include identifying and removing physical and communications barriers for both visitors and staff with disabilities, as well as ensuring staff have sufficient training to provide appropriate service to people with disabilities.

The government is working to build strong and liveable communities that offer a high quality of life for Ontarians of all abilities. This fall, the government will introduce measures to make the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA) strong and effective. We are committed to working with Ontarians with disabilities so they can fully participate in building a stronger province.

The Honourable Dalton McGuinty
Minister of Intergovernmental Affairs

Report on Achievements of 2003-2004

The Ministry of Intergovernmental Affairs (MIA) accessibility planning team met regularly throughout 2003 – 2004 to address accessibility issues. The team's mandate is to identify, remove and prevent barriers within the ministry to people with disabilities. In carrying out its mandate during the past year, the team worked closely with MIA's senior management, other ministry staff and representatives from the Ministry of Citizenship and Immigration's accessibility directorate.

The following describes MIA's commitments and achievements from its 2003-2004 Accessibility Plan.

Commitment
Conduct audits of the ministry's (1) physical space; (2) recruitment policies; and (3) customer service practices to identify possible physical and communications barriers for people with disabilities.

Status
Complete

Commitment
Following the audit of the ministry's physical space, develop a remedial work plan to address barriers identified in the audit.

Status
Complete and ongoing

Commitment
The ministry's human resources branch will review processes for employment competitions to identify areas for improvement in quality service and accommodation for people with disabilities.

Status
Complete

Commitment
Provide ministry staff with awareness-training in understanding and identifying the broad range of barriers so that staff understand the meaning of "disability" as defined under the ODA.

Status
Complete and ongoing

Commitment
Ensure ministry staff take suitable accessibility / disability-awareness training on how to provide sensitive and appropriate service to people with disabilities.

Status
Complete and ongoing

Commitment
Ensure all new managers and supervisors at the ministry complete on-line training on accommodating the accessibility needs of employees and job applicants who have disabilities.

Status
Complete and ongoing

Commitment
Incorporate appropriate questions about accessibility issues in the ministry's annual employee survey.

Status
Complete

Commitment
Ensure ministry staff with responsibility for procurement are provided with the Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act, once the guidelines are distributed by Management Board Secretariat.

Status
In progress

Action and Timeframe:
Ongoing

Rationale:
As a general practice, ministry staff consider accessibility issues when obtaining goods and

services for the ministry. With the Government's recent release of formal procurement guidelines, ministry processes will be formalized in 2004-05 and communicated to staff to ensure compliance and consistency.

Commitment
Continue to ensure the ministry's Internet site is accessible, including the testing of all new content.

Status
Complete and ongoing

Commitment
Ensure the planned redesign of the ministry's intranet site makes it accessible to people with disabilities.

Status
Complete and ongoing

Commitment
Ensure the ministry's website coordinator becomes proficient with accessible website design and adaptive technologies.

Status
Complete and ongoing

Commitment
Provide appropriate ministry staff with guidance on the procedures for responding to requests for publications in accessible formats.

Status
Complete and ongoing

Commitments and Strategies for 2004-2005

During the coming year, MIA's accessibility team will continue to monitor accessibility issues and implement the ministry's accessibility plan.

The following describes MIA's commitments, actions and timeframes for 2004 - 2005 to identify, remove and prevent barriers within the ministry to people with disabilities.

Legislative Requirements

Commitment
MIA will implement "year one" of a multi-year action plan to remove the existing barriers that were identified in the 2003 - 2004 audit of the ministry's physical space.

Action:
Address / take action on 25 per cent of the "priority" items identified in the remedial work plan produced following the audit of the ministry's physical space.

Timeframe:
Ongoing until March 2005

Commitment
MIA will implement the new barrier-free design guidelines, once they are released by the Ontario Realty Corporation.

Action:
The ministry's accessibility team will review the new guidelines and MIA's existing remedial work plan (produced following the audit of the ministry's physical space), and revise the work plan as necessary.

Timeframe:
Implementation ongoing in 2004-2005 upon release of the guidelines by Ontario Realty Corporation.

Commitment
Ministry staff continue to consider accessibility as part of the procurement process. Formal processes and training will be communicated to staff to ensure compliance and consistency.

Action:
All staff with responsibility for procurement of goods and services will receive training based on the guidelines.

Timeframe:
2004-2005

Commitment
MIA will continue to ensure that the ministry's Internet site is accessible to people with disabilities.

Action:
Test all content for accessibility.

Timeframe:
(1) When new material is added to the Internet. (2) Complete site will be reviewed annually for accessibility in January.

Commitment
MIA will continue to provide guidance to ministry staff about the procedures for responding to requests for publications in accessible formats.

Action:
The ministry's communications staff will draft written procedures for responding to requests for publications in accessible formats and add them to the ministry's communications procedures manual. Procedures will be shared (via ministry-wide email) with the ministry's administration and policy staff and posted on the ministry's intranet.

Timeframe:
September 2004

Commitment
MIA will continue to ensure that the ministry's management properly addresses the accommodation needs of employees and job applicants.

Action:

All new managers and supervisors at the ministry will complete training on accommodating the accessibility needs of employees and job applicants who have disabilities.

Timeframe:
Within three months of joining the ministry, new managers and supervisors will undertake training, unless they have already taken the training elsewhere in the Ontario Public Service.

Acts and Regulations

Not applicable to MIA. (The ministry has only one act, the Ministry of Intergovernmental Affairs Act. It describes the ministry's mandate and the roles and responsibilities of the minister.)

Policies

Commitment
MIA will continue to ensure that its human resources branch accommodates job applicants with disabilities.

Action:
The ministry's human resources branch will review processes for employment competitions to identify areas for improvement in quality service and accommodation for people with disabilities.

Timeframe:
January 2005

Programs and Services

Not applicable to MIA. (The key business of the ministry is to provide strategic intergovernmental advice to the Ontario government to advance Ontario's interests in relations with the federal government, other provinces and territories, and other governments outside of Canada. It does not provide public programs and services.)

Practices

Commitment
"Accessibility awareness" will be incorporated into the ministry's staff orientation.

Action:
The ministry's communications staff will develop a component about accessibility awareness and add it to the "Inside MIA" section of the ministry's intranet.

Timeframe:
October 2004

Commitment
MIA will ensure all branches and employees have the opportunity to provide input to the ministry's accessibility planning.

Action:
(1) MIA's accessibility team will be expanded to include a representative from each of the ministry's branches.
(2) The ministry's annual employee survey will include appropriate questions and / or statements about accessibility and accommodation issues.

Timeframe:
(1) October 2004
(2) March 2005

Commitment
MIA will build on existing procedures to improve emergency evacuation procedures for people with disabilities at all ministry locations.

Action:
MIA will review existing emergency evacuation procedures and revise them as necessary to ensure specific emergency evacuation procedures are in place for people with disabilities.

Timeframe:
October 2004

For more information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome. Please phone:

Richard Frank, Senior Manager, 416-325-9079
E-mail: richard.frank@mia.gov.on.ca

General inquiry number: 416-325-4800

TTY number: 416-325-6707

Ministry Web site address: www.mia.gov.on.ca

Visit the Ministry of Citizenship and Immigration's Accessibility Ontario web portal at: www.gov.on.ca/citizenship/accessibility. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

Alternate formats of this document are available free upon request from:

Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
TTY Service 1-800-268-7095

Queen's Printer for Ontario, 2004
ISSN 1708-4989

Ce document est disponible en français

| Central Site | Feedback | Search | Site Map | Français |

Ontario
This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.
Link to contact information.
© 2004 Queen's Printer for Ontario. Last Modified: September 30 , 2004

Plan d'accessibilité 2003-2004

Ministère Des Affaires Intergouvernementales

Plan d'accessibilité 2004-2005

Table des matières:

Introduction
Message du ministre
Rapport sur les réalisations relatives aux engagements
Engagements et stratégies pour 2004 2005
Renseignements

Introduction

En décembre 2001, la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO) a été adoptée. Cette loi vise à offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées et à obtenir leur concours pour détecter, éliminer et prévenir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la province.

La LPHO exige entre autres que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public.

Le présent document est le deuxième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère des Affaires intergouvernementales. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2003-2004, et décrit les engagements pris pour 2004-2005 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Tous les ministères s'emploient à accroître la sensibilisation à l'amélioration de l'accessibilité et intègrent cette question aux pratiques opérationnelles quotidiennes dans plusieurs secteurs, y compris la formation du personnel, l'information du public, les installations et les processus de prestation des programmes et des services.

Le ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

Message du ministre

L'honorable Dalton McGuinty

J'ai le plaisir de présenter le plan d'accessibilité 2004 2005 du ministère des Affaires intergouvernementales.

Le ministère des Affaires intergouvernementales s'est engagé à respecter ses obligations aux termes de la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario, et il a entrepris différentes initiatives dans ce sens. Le présent document fait état de ses réalisations récentes, de même que de ses engagements et des stratégies qu'il compte employer à leur égard à l'avenir.

Quantité de mesures que le ministère a prises ou prévoit prendre touchent ses activités et ses pratiques internes. Elles portent notamment sur la détection et l'élimination des obstacles à l'accès physique et à la communication, tant pour les personnes handicapées qui visitent le ministère que pour celles qui y travaillent, de même que sur une meilleure formation du personnel à la prestation de services adaptés aux besoins des personnes handicapées.

Le gouvernement s'efforce d'édifier des collectivités fortes et agréables à vivre, qui offrent une qualité de vie supérieure aux Ontariennes et aux Ontariens handicapés. Cet automne, nous déposerons un projet de loi visant à renforcer les dispositions de la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario plus fermes, et donc à accroître leur efficacité. Nous n'aurons cesse d'unir nos efforts à ceux des Ontariennes et des Ontariens ayant un handicap, afin qu'il leur soit possible de participer pleinement à l'édification d'une province plus forte.

L'honorable Dalton McGuinty
Ministre des Affaires intergouvernementales

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004

L'équipe chargée de la planification de l'accessibilité au sein du ministère des Affaires intergouvernementales (MAI) s'est réunie régulièrement en 2003 2004 pour discuter de questions d'accessibilité. Le mandat de l'équipe consiste à repérer, éliminer et prévenir tout obstacle que la fréquentation du ministère ou les interactions avec celui ci pourraient présenter pour les personnes handicapées. Dans le cadre de l'exécution de son mandat, l'équipe a travaillé en étroite collaboration avec la haute direction du MAI, d'autres membres du personnel du ministère et plusieurs personnes représentant la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, qui relève du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration.

Les pages qui suivent décrivent les engagements pris par le MAI dans son plan d'accessibilité 2003 2004 et ses réalisations correspondantes.

Engagement

Procéder à la vérification (1) des installations, (2) des politiques de recrutement et (3) des pratiques en matière de service à la clientèle pour repérer les éventuels obstacles physiques et les difficultés de communication que les personnes handicapées peuvent rencontrer au sein du ministère.

État d'avancement

Engagement réalisé

Engagement
Suite à la vérification de l'accessibilité des locaux du ministère, concevoir un plan de travail pour éliminer les obstacles repérés.

État d'avancement
Engagement réalisé et permanent

Engagement
La Direction des ressources humaines du ministère passera en revue les méthodes appliquées pour les concours de recrutement, afin de déterminer quelles améliorations il y aurait lieu d'y apporter en termes de qualité du service et d'adaptation aux besoins des personnes handicapées.

État d'avancement
Engagement réalisé

Engagement
Sensibiliser et former les employés du ministère à reconnaître et à distinguer les nombreux types d'obstacles à l'accessibilité, afin de les aider à bien comprendre le sens du mot « handicap », tel qu'il est utilisé dans la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO).

État d'avancement
Engagement réalisé et permanent

Engagement
Veiller à ce que le personnel du ministère suive une formation appropriée sur la sensibilisation à l'accessibilité pour offrir aux personnes ayant un handicap un service attentif et bien adapté à leurs besoins.

État d'avancement
Engagement réalisé et permanent

Engagement
S'assurer que toutes les personnes nouvellement embauchées par le ministère comme chef de service ou superviseur suivent une formation en ligne sur la manière de répondre aux besoins en matière d'accessibilité des personnes handicapées qui occupent ou qui postulent un emploi au ministère.

État d'avancement
Engagement réalisé et permanent

Engagement
Intégrer des questions pertinentes sur les problèmes d'accessibilité à l'enquête que le ministère effectue chaque année auprès de son personnel.

État d'avancement
Engagement réalisé

Engagement
Veiller à ce que tout le personnel chargé des approvisionnements reçoive une copie des lignes directrices concernant la mise en œuvre des dispositions sur l'approvisionnement de la LPHO (Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act), dès que le Secrétariat du Conseil de gestion les diffusera.

État d'avancement
Engagement en cours de réalisation

Mesure et calendrier :
E Engagement réalisé ngagement réalisé

Motif:
En général, les membres du personnel du ministère tiennent compte des questions d'accessibilité lors de l'obtention de produits et de services pour ce dernier. Suite à la diffusion récente par le gouvernement de lignes directrices officielles en matière d'approvisionnement, le ministère établira en 2004 2005 la marche à suivre à cet égard et en informera son personnel, afin de garantir le respect uniforme de ces lignes directrices.

Engagement
Continuer à s'assurer que le site Internet du ministère est accessible, y compris en vérifiant tout nouveau contenu à cet effet.

État d'avancement
Engagement réalisé et permanent

Engagement
Vérifier que la nouvelle version prévue du site intranet du ministère rende celui ci pleinement accessible.

État d'avancement
Engagement réalisé et permanent

Engagement
Veiller à ce que la webmestre ou le webmestre du ministère s'y connaisse en conception de sites Web accessibles et en technologies adaptées.

État d'avancement
Engagement réalisé et permanent

Engagement
Fournir au personnel concerné des conseils sur les procédures à suivre pour répondre aux demandes de publications dans des formats ou sur des supports accessibles..

État d'avancement
Engagement réalisé

Engagements et stratégies pour 2004 2005

Durant l'année à venir, l'équipe du MAI chargée des questions d'accessibilité poursuivra ses efforts pour déceler les problèmes relevant de sa compétence et mettre en œuvre le plan d'accessibilité du ministère.

Les pages qui suivent décrivent les engagements pris par le MAI pour ce qui est de repérer, d'éliminer et de prévenir les obstacles auxquels les personnes handicapées pourraient se heurter au sein du ministère, de même que les mesures qu'il compte prendre à cet égard en 2004 2005 et le calendrier qu'il s'est fixé pour l'exécution de ces mesures.

Exigences de la Loi

Engagement
Le MAI procédera à la mise en œuvre de la première phase (« an un ») d'un plan pluriannuel visant à éliminer les obstacles existants repérés lors de la vérification des locaux du ministère effectuée en 2003 2004.

Mesure à prendre :
Agir à l'égard du quart des éléments « prioritaires » énumérés dans le plan de travail relatif à l'élimination des obstacles existants établi suite à la vérification des locaux du ministère.

Calendrier:
Réalisation d'ici mars 2005

Engagement
Le MAI mettra en application les lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle, dès leur diffusion par la Société immobilière de l'Ontario.

Mesures à prendre :
L'équipe du MAI chargée des questions d'accessibilité examinera les nouvelles lignes directrices et le plan de travail relatif à l'élimination des obstacles existants établi suite à la vérification des locaux du ministère, puis elle apportera les modifications requises à ce plan de travail.

Calendrier:
Mise en œuvre continue en 2004 2005 suite à la diffusion des lignes directrices de la Société immobilière de l'Ontario

Engagement
Le personnel du ministère continuera à tenir compte des questions d'accessibilité dans le cadre du processus d'approvisionnement. La marche à suivre à cet égard sera communiquée au personnel et une formation appropriée lui sera offerte, afin de garantir le respect uniforme des consignes.

Mesure à prendre :
Tous les membres du personnel ayant des responsabilités en matière d'approvisionnement en produits et en services recevront une formation basée sur les lignes directrices.

Calendrier:
2004-2005

Engagement
Le MAI continuera de s'assurer que le site Internet du ministère est accessible aux personnes handicapées.

Action:
Vérifier l'accessibilité de tout le contenu

Mesure à prendre:
(1) Vérification à faire au fur et à mesure que du contenu est ajouté au site. (2) Vérification de l'accessibilité du site tout entier une fois par année, en janvier

Engagement
Le MAI continuera de fournir des conseils aux membres de son personnel quant à la façon de répondre aux demandes de publications dans des formats ou sur des supports accessibles.

Mesures à prendre :
Le personnel du ministère chargé des communications rédigera des procédures à suivre pour répondre aux demandes de publications dans des formats ou sur des supports accessibles et les ajoutera au *manuel des procédures en matière de communications* du ministère. Ces procédures seront diffusées (par voie de courrier électronique à l'échelle du ministère) à tout le personnel du domaine des politiques et de l'administration du ministère, et elles seront affichées sur le site intranet de ce dernier.

Calendrier:
Septembre 2004

Engagement
Le MAI continuera de veiller à ce que la direction du ministère tienne compte comme il se doit des besoins en matière d'accessibilité des personnes qui occupent ou qui postulent un emploi au ministère.

Mesure à prendre :
Toutes les personnes nouvellement embauchées par le ministère comme chef de service ou superviseur suivront une formation sur la manière de répondre aux besoins en matière d'accessibilité des personnes handicapées qui occupent ou qui postulent un emploi au ministère.

Calendrier:
Les personnes nouvellement embauchées comme chef de service ou superviseur suivront cette formation dans les trois mois après leur date d'entrée en fonction, à moins qu'elles l'aient déjà suivie ailleurs au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Lois et règlements

Rubrique non applicable au MAI. (Une seule loi relève du ministère, la Loi sur le ministère des Affaires intergouvernementales. Celle ci décrit le mandat du ministère, ainsi que le rôle et les responsabilités du ministre.)

Politiques

Engagement
Le MAI continuera de veiller à ce que sa Direction des ressources humaines tienne compte des besoins des postulantes et postulants ayant un handicap.

Mesure à prendre:
La Direction des ressources humaines du ministère examinera les méthodes utilisées pour les concours de recrutement, afin de repérer les améliorations possibles au niveau de la qualité des services aux personnes handicapées, y compris en termes d'adaptation à leurs besoins.

Calendrier:
Janvier 2005

Programmes et services

Rubrique non applicable au MAI. (Le ministère a principalement pour rôle de fournir des conseils stratégiques au gouvernement de l'Ontario au sujet des relations intergouvernementales, afin de promouvoir les intérêts de l'Ontario dans ses rapports avec le gouvernement fédéral, les autres provinces et les territoires, de même qu'avec des gouvernements étrangers. Il n'est responsable d'aucun programme ni service public.)

Pratiques

Engagement
La « *sensibilisation à l'accessibilité* » fera désormais partie de l'orientation du personnel du ministère.

Action:
Le personnel du ministère chargé des communications mettra au point une composante sur la sensibilisation à l'accessibilité qui sera ajoutée à la rubrique « Inside MIA » du site intranet du ministère.

Calendrier:
Octobre 2004

Engagement
Le MAI veillera à ce que les membres du personnel de toutes ses directions puissent contribuer à sa planification de l'accessibilité.

Action:
(1) L'équipe chargée de l'accessibilité au MAI sera élargie, de sorte à y inclure une représentante ou un représentant de chacune des directions du ministère. (2) Le questionnaire dont le ministère se sert pour faire son enquête annuelle auprès de son personnel inclura des questions ou des énoncés appropriés au sujet de l'accessibilité et des mesures d'adaptation aux besoins des personnes handicapées.

Calendrier :
(1) Octobre 2004
(2) Mars 2005

Engagement
Le MAI révisera ses procédures d'évacuation en cas d'urgence, de manière à améliorer l'évacuation des personnes handicapées de tous ses locaux.

Mesures à prendre:
Le MAI examinera ses procédures d'évacuation en cas d'urgence existantes et les modifiera au besoin, afin de s'assurer de la prise en compte spécifique des personnes handicapées dans ce type de situation.

Calendrier:
Octobre 2004

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du Ministère sont toujours les bienvenus.

Richard Frank, Communications, 416 325-9079
E-mail: richard.frank@mia.gov.on.ca

Renseignements généraux : 416 325-4800 Numéro ATS : 416 325-6707
Site Web du Ministère : www.mia.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques, à : http://www.gov.on.ca/citizenship/accessibility/indexf.html . Le site promeut l'accessibilité et offre des

renseignements et des ressources expliquant comment faire de l'Ontario une province accessible.

Le présent document est disponible gratuitement sur support de substitution à :

Publications Ontario
800, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1NB
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
Version en ligne : ISSN 1708-5004

This document is available in English.

☒ Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada

Commentaires et renseignements généraux : Commentaires
Renseignements sur les droits d'auteur : © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2004.
Dernière mise à jour: 30 septembre 2004.